



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
26.09.2001 Bulletin 2001/39

(51) Int Cl.7: **B65D 75/20, B65D 27/08**

(21) Numéro de dépôt: **01390004.8**

(22) Date de dépôt: **15.03.2001**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Foucou, Alain**
31650 Lauzerville (FR)

(74) Mandataire: **Morelle, Guy Georges Alain**
Cabinet Morelle & Bardou,
5, Bd de la Méditerranée,
B.P. 4127
31030 Toulouse Cedex 4 (FR)

(30) Priorité: **16.03.2000 FR 0003395**

(71) Demandeur: **PACK SYNERGIE**
78420 Carrières-sur-Seine (FR)

(54) **Pochette destinée à contenir des objets plats**

(57) La présente invention concerne les pochettes permettant d'enfermer des objets plats ou relativement plats.

La pochette selon l'invention se caractérise essentiellement par le fait qu'elle est réalisée à partir d'une feuille 1 divisée en quatre bandes B', B, A et A' séparées les unes des autres par des charnières C1, C2, C3, les trois bandes B', B et A étant sensiblement de même largeur, la largeur de la bande A' étant au plus égale à la largeur des trois autres bandes, les deux bandes B', B étant rabattues et au moins collées partiellement l'une sur l'autre, la quatrième bande A' est repliée sur la troi-

sième bande A pour former une poche, deux coins 21, 22 réalisés dans la bande B' de façon sensiblement symétrique par rapport à un axe de symétrie 23, ces deux coins 21, 22 étant montés pivotant sur des charnières C9-1, C9-2 de façon que lorsque la première bande B' est rabattue sur la deuxième bande B, ces deux première et deuxième bandes soient collées l'une sur l'autre, à l'exception au moins des deux coins 21, 22 et de deux zones 25, 26 bordant respectivement les deux charnières C9-1, C9-2.

Application, notamment mais non exclusivement aux pochettes aptes à renfermer des objets plats dans le domaine de la photographie.

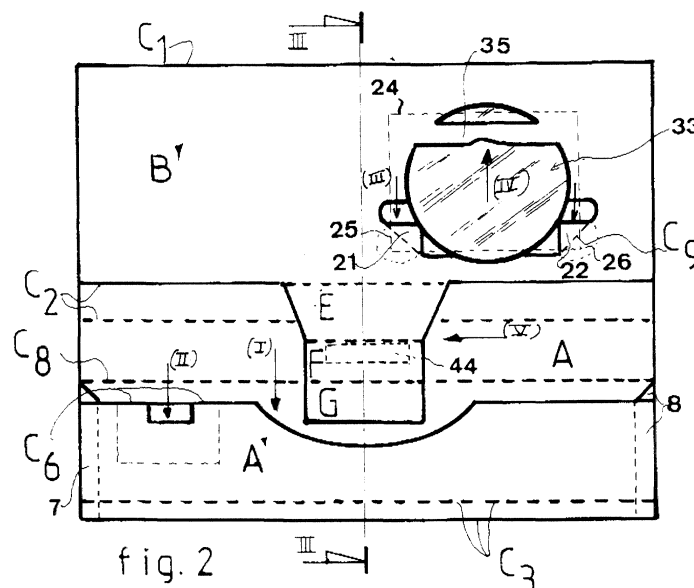


fig. 2

Description

[0001] La présente invention concerne les pochettes destinées à contenir des objets plats ou relativement plats comme des photographies à l'unité ou en nombre superposées les unes sur les autres, des disques compacts CD, des disques microsillons, des disquettes informatiques, des microcassettes, des petites boîtes parallélépipédiques rectangles ou analogues, et plus particulièrement les pochettes qui trouvent une application avantageuse dans le domaine de la photographie, notamment de la photographie numérique, pour la protection et le transport des épreuves photographiques sur un support du type papier ou analogue, ou des photographies sur support du type magnétique, par exemple sous forme de disques, disquettes, bandes magnétiques, etc.

[0002] On connaît déjà des pochettes ou emballages destinées à recevoir des objets plats ou relativement plats comme ceux mentionnés ci-dessus. Cependant, ces pochettes ne sont généralement pas aptes à contenir simultanément différents objets parmi, par exemple, ceux mentionnés ci-dessus qui sont couramment utilisés dans le domaine de la photographie. Aussi, la présente invention a-t-elle pour but de réaliser une pochette qui soit apte à contenir des objets plats ou relativement plats aussi divers que ceux mentionnés ci-dessus, qui soit facilement réalisable tout en étant des plus fonctionnelle et qui puisse être facilement utilisée en vue notamment de pouvoir très rapidement appréhender et/ou identifier l'ensemble des différents objets qu'elle contient.

[0003] Plus précisément, la présente invention a pour objet une pochette destinée à contenir des objets plats ou relativement plats, ladite pochette étant réalisée à partir d'une feuille sensiblement rectangulaire ayant un axe longitudinal parallèle à ses deux côtés correspondant à sa longueur, ladite feuille étant divisée en quatre première, deuxième, troisième et quatrième bandes consécutives parallèles à ses deux côtés correspondant à sa largeur, ces bandes étant séparées les unes des autres respectivement par des première, deuxième et troisième charnières permettant la rotation d'une bande par rapport aux bandes adjacentes, les première, deuxième et troisième bandes étant sensiblement de même largeur, la largeur de la quatrième bande étant au plus égale à la largeur des trois autres bandes, les première et deuxième étant rabattues et collées au moins partiellement l'une sur l'autre, la quatrième bande étant repliée sur la troisième bande pour former, avec cette troisième bande, une poche, caractérisée par le fait qu'elle comporte en outre deux coins réalisés dans ladite première bande de façon sensiblement symétriques l'un de l'autre par rapport à un axe de symétrie, ces deux coins étant montés pivotant sur des charnières de façon que, lorsque la première bande est rabattue sur la deuxième bande, ces deux première et deuxième bandes soient au moins collées

partiellement l'une sur l'autre, à l'exception au moins des deux coins et de deux zones bordant respectivement les deux charnières desdits coins et opposées à ces deux coins, de façon que ces deux zones constituent des logements aptes à recevoir les deux extrémités d'un objet plat.

[0004] Selon une autre caractéristique de la présente invention la pochette comporte en outre deux première et seconde ouvertures respectivement réalisées dans les deux première et deuxième bandes, ces deux ouvertures étant sensiblement symétriques l'une de l'autre par rapport à la première charnière, la première ouverture réalisée dans la première bande étant sensiblement centrée sur l'axe de symétrie et sensiblement tangente aux sommets des deux coins de façon que, lorsque les deux première et deuxième bandes sont rabattues l'une sur l'autre autour de la première charnière, les deux ouvertures se superposent pour former une fenêtre.

[0005] Selon une autre caractéristique de la présente invention la pochette comporte une feuille d'un matériau transparent, ladite feuille de matériau transparent étant interposée entre les première et deuxième bandes rabattues l'une sur l'autre, pour occulter ladite la fenêtre.

[0006] Selon une autre caractéristique de la présente invention les deux dites ouvertures sont de forme circulaire.

[0007] Selon une autre caractéristique de la présente invention ladite fenêtre est barrée par au moins un bandeau réalisé dans la première bande, ce bandeau n'étant pas solidaire de la feuille transparente occultant la fenêtre.

[0008] Selon une autre caractéristique de la présente invention ledit axe de symétrie est sensiblement parallèle à l'axe longitudinal de la feuille.

[0009] Selon une autre caractéristique de la présente invention la pochette comporte en outre une languette solidaire du côté de la feuille limitant la première bande, cette languette étant montée pivotante sur ce côté au moyen d'une dixième charnière, ladite languette comportant trois cinquième, sixième et septième bandes consécutives définies à partir de ladite dixième charnière, ces cinquième, sixième et septième bandes consécutives étant séparées respectivement par des quatrième et cinquième charnières, la septième bande étant collée sur la troisième bande quand les deux première et deuxième bandes sont rabattues l'une sur l'autre. Selon une autre caractéristique de la présente invention la cinquième bande a une largeur prise suivant l'axe longitudinal au plus égale à la différence entre les largeurs des troisième et quatrième bandes.

[0010] Selon une autre caractéristique de la présente invention, lorsque la deuxième charnière est formée de deux droites de pliage, la largeur de la sixième bande est sensiblement égale à la distance séparant ces deux dites droites de pliage formant la deuxième charnière. Selon une autre caractéristique de la présente invention la pochette comporte une percée découpée dans ladite

feuille, en regard de la languette quand la septième bande est solidaire de la troisième bande.

[0011] Selon une autre caractéristique de la présente invention la pochette comporte une huitième charnière réalisée dans la troisième bande sensiblement confon-
due avec la droite passant par la cinquième charnière lorsque la septième bande est solidaire de la troisième bande. Selon une autre caractéristique de la présente invention la pochette lorsque ladite feuille et la languette sont réalisées en papier, les charnières sont constituées par des droites de pliage de ce papier.

[0012] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description suivante donnée en regard des dessins annexés à titre illustratif mais nullement limitatif, dans lesquels :

La figure 1 représente l'un des éléments constitutifs de la pochette selon l'invention, à partir duquel la pochette peut être réalisée par pliage,

La figure 2 représente la pochette selon l'invention réalisée à partir de l'élément selon la figure 1, dans sa position ouverte, et

La figure 3 représente, vue en coupe, la pochette selon l'invention dans sa position ouverte selon la figure 2, cette coupe étant référencée III-III sur la figure 2, étant précisé que, sur cette figure 3, l'échelle des épaisseurs des différentes parties de la pochette a été sciemment dilatée par rapport à celle des autres dimensions de ces mêmes parties, dans le but de bien faire ressortir la structure de la pochette.

[0013] Les figures 1 à 3 représentent un même mode de réalisation de la pochette selon l'invention. En conséquence, les mêmes références y désignent les mêmes éléments, quelle que soit la figure sur laquelle elles apparaissent. De même, si des éléments ne sont pas spécifiquement référencés sur l'une des figures, leurs références peuvent être aisément retrouvées en se reportant à une autre figure.

[0014] La Demanderesse tient à préciser que les figures 1 à 3 représentent un mode de réalisation de l'objet selon l'invention mais qu'il peut exister d'autres modes de réalisation qui répondent à la définition de cette invention.

[0015] Elle précise en outre que, lorsque, selon la définition de l'invention, l'objet de l'invention comporte "au moins un" élément ayant une fonction donnée, le mode de réalisation décrit peut comporter plusieurs de ces éléments.

[0016] Elle précise aussi que, si le mode de réalisation de l'objet selon l'invention tel qu'illustré comporte plusieurs éléments de fonction identique et que si, dans la description, il n'est pas spécifié que l'objet selon cette invention doit obligatoirement comporter un nombre particulier de ces éléments, l'objet de l'invention pourra être défini comme comportant "au moins un" de ces éléments.

[0017] Ceci ayant été précisé, la pochette est essentiellement réalisée à partir d'une feuille 1 en un matériau à la fois relativement souple et rigide, par exemple un papier d'un grammage relativement fort, par exemple de 240 grammes. Cette feuille rectangulaire présente un axe longitudinal 2 parallèle à ses deux côtés 3, 4 correspondant à sa longueur et à égale distance de ces deux côtés.

[0018] La feuille 1 est divisée en quatre bandes consécutives B', B, A et A' parallèles à ses deux côtés 5, 6 correspondant à sa largeur. Ces bandes sont séparées les unes des autres respectivement par des première, deuxième et troisième charnières C1, C2 et C3 permettant la rotation d'une bande par rapport à la bande adjacente, ou aux bandes adjacentes. Ces charnières sont essentiellement obtenues par pliage de la feuille suivant des droites perpendiculaires à l'axe longitudinal 2 défini ci-dessus.

[0019] En outre, trois bandes consécutives B', B et A sont sensiblement de même largeur, la largeur de la quatrième bande A' étant au plus égale à la largeur des trois autres bandes, et avantageusement inférieure par exemple d'un tiers.

[0020] Par référence à la figure 1, les bandes B' et B sont séparées par la charnière C1 qui est constituée d'une seule droite de pliage de façon que, lorsqu'elle pivote par rapport à la bande B, la bande B' limitée par le côté 5 de la feuille et la droite de pliage de la charnière C1 puisse recouvrir la bande adjacente B totalement au contact, en sachant que, pour la réalisation de la pochette, les deux bandes B' et B seront rabattues et collées au moins partiellement l'une sur l'autre.

[0021] Les bandes B et A situées entre les deux bandes extrêmes B' et A' sont séparées par la charnière C2 qui est avantageusement constituée de deux droites de pliage distantes l'une de l'autre d'une valeur sensiblement égale à l'épaisseur de certains des objets aptes à être disposés dans la pochette comme explicité ci-après.

[0022] Les bandes A et A' sont séparées par la charnière C3 avantageusement constituée de trois droites de pliage de préférence équidistantes, la distance séparant les deux droites de pliage extrêmes 9, 10 étant avantageusement supérieure à la distance séparant les deux droites de pliage 41, 42 constituant la charnière C2.

[0023] En outre, la bande A est bordée de part et d'autre par deux pattes 7, 8. Ces deux pattes sont respectivement solidaires des deux côtés 3, 4 de la feuille 1 définis ci-dessus, et un bord de chaque patte est sensiblement perpendiculaire à l'axe longitudinal 2 de la feuille et avantageusement dans l'alignement de la droite de pliage 9 qui borde la bande A en la délimitant. La hauteur de ces pattes prise suivant la direction de l'axe longitudinal 2 est au moins égale à la largeur de la bande A' prise entre la droite de pliage 10 qui la borde en la délimitant et le côté 6 de la feuille 1 défini ci-avant. Cette hauteur est en outre au plus égale, et avantageusement

inférieure, à la largeur de la bande A, par exemple sensiblement égale aux deux tiers de cette largeur.

[0024] Quant à la longueur de chaque patte 7, 8 prise suivant une direction perpendiculaire à l'axe longitudinal 2, elle est supérieure à la distance séparant les deux droites de pliage extrêmes 9 et 10 de la charnière C3 définies ci-avant.

[0025] Chaque patte 7, 8 comporte une charnière C7-1, C7-2 constituée avantageusement par trois pliures la divisant en trois parties sensiblement égales, l'une des pliures étant située dans l'alignement du côté 3, 4 de la feuille 1, et la distance séparant les deux pliures extrêmes étant sensiblement égale à la distance séparant les deux droites de pliage extrêmes 9, 10 de la charnière C3.

[0026] De plus, ces pliures constituant les charnières C7-1 et C7-2 sont déterminées de façon que chaque patte puisse être déformée en forme de Z tout en se rabattant sur la bande A. Ceci étant précisé, la bande A' est repliée sur la bande A pour être collée sur les deux parties d'extrémité des deux pattes 7, 8 opposées à celles qui sont solidaires des côtés 3, 4 de la feuille.

[0027] Les deux bandes A et A' montées en coopération avec les deux pattes 7 et 8 pliées comme mentionné ci-dessus forment ainsi une poche de type "à soufflet" grâce aux trois pliures constituant la charnière C3 et aux trois pliures constituant les charnières C7-1 et C7-2.

[0028] La poche ainsi formée peut recevoir un objet plat ou un empilement d'objets plats, par exemple des photographies sur papier, d'une épaisseur maximale de l'ordre de la distance séparant les deux lignes de pliage extrêmes 9, 10 de la charnière C3 définies ci-avant.

[0029] Dans une réalisation avantageuse, il peut être prévu une bande latérale H solidaire du côté 6 de la feuille 1 bordant la bande A' et montée solidaire de cette feuille par une charnière C6 constituée par une droite de pliage. La largeur de cette bande latérale H prise suivant l'axe longitudinal 2 est inférieure à la largeur de la bande A'. Une fente 11 est alors réalisée dans la bande A', en étant sensiblement centrée par rapport à la bande latérale H et bordée par la droite de pliage formant la charnière C6. De plus, la largeur et la longueur de cette fente 11 sont inférieures respectivement à la largeur et à la longueur de la bande latérale H.

[0030] La bande latérale H est rabattue sur la bande A' et au moins une partie de ses bords qui reposent sur cette bande A' sont collés sur la bande A' pour former un petit logement dont la fente 11 constitue l'ouverture. Les dimensions de cette fente 11 et de cette bande latérale H sont déterminées pour former un petit logement apte à recevoir par exemple une microcassette ou analogue, comme celles qui sont utilisées dans les appareils numériques informatiques. Comme mentionné ci-dessus, les deux bandes B' et B sont rabattues l'une sur l'autre et solidarisées au moins partiellement entre elles pour former un rabat pivotant autour de la charnière C2, pour fermer la poche formée des bandes A et A' et des pattes 7 et 8, la bande B' pouvant venir reposer au con-

tact sur la bande A'.

[0031] Selon une caractéristique importante de l'invention, dans la bande B' sont déterminés, par exemple par découpage, deux coins 21, 22 sensiblement symétriques par rapport à un axe 23 avantageusement parallèle à l'axe longitudinal 2. Ces deux coins 21, 22 sont respectivement montés pivotant sur des charnières C9-1, C9-2 réalisées comme précédemment par des pliures sensiblement symétriques l'une de l'autre par rapport à l'axe 23. Dans une réalisation avantageuse, les pliures des charnières C9-1 et C9-2 sont relativement proches du côté 5 de la feuille 1 limitant la bande B' et les droites passant par ces charnières se coupent sur l'axe 23 vers ce côté 5 de la feuille 1. Dans cette configuration, lorsque la bande B' est rabattue sur la bande B, ces deux bandes sont collées au moins partiellement l'une sur l'autre, à l'exception au moins des deux coins 21, 22 définis ci-dessus et des deux zones 25, 26 bordant respectivement les deux pliures C9-1 et C9-2 et opposées aux deux coins, de façon que ces deux zones constituent des logements aptes à recevoir les deux extrémités (ou coins) d'un objet plat, par exemple une photographie. Une photographie mise en place comme décrit ci-dessus est schématisée en traits interrompus référencés 24 sur la figure 2. Dans l'application préférentielle d'une telle pochette à contenir des objets appartenant au domaine de la photographie, cet emplacement est essentiellement destiné à recevoir l'épreuve témoin comportant l'ensemble des photographies prises avec une bobine de film.

[0032] Dans une réalisation avantageuse, il peut aussi être prévu, dans les deux bandes B' et B, deux ouvertures 31, 32 symétriques l'une de l'autre par rapport à la charnière C1. L'ouverture 31 réalisée dans la bande B' est sensiblement centrée sur l'axe 23 défini ci-dessus et sensiblement tangente aux sommets des deux coins 21, 22. Dans ce cas, lorsque les deux bandes B' et B sont rabattues l'une sur l'autre autour de la charnière C1, les deux ouvertures 31, 32 se superposent pour former une fenêtre 33, figure 2.

[0033] Dans une réalisation préférentielle, une feuille 34 d'un matériau transparent, comme par exemple du PVC 100 µ, figure 3, est interposée entre les deux bandes B' et B rabattues l'une sur l'autre, pour occulter la fenêtre 33. Ainsi, lorsqu'un objet plat est, comme mentionné ci-avant, disposé sous les coins 21, 22 et dans les zones 25, 26, il recouvre au moins partiellement la fenêtre 33 et forme, avec la feuille 34, un autre logement apte à recevoir un autre objet plat qui pourra être identifié à travers la fenêtre 33 recouverte de la feuille de matériau transparent 34.

[0034] Dans une réalisation avantageuse, les deux ouvertures 31, 32 sont de forme circulaire et d'un diamètre au moins égal à celui d'un disque CD.

[0035] Pour être certain que le disque CD soit parfaitement maintenu entre l'objet plat monté en coopération avec les coins 21, 22 et les zones 25, 26, et la feuille de matériau transparent 34, la fenêtre 33 est barrée par un

bandeau 35 réalisé dans la bande B', ce bandeau n'étant pas solidaire de la feuille transparente 34 occultant la fenêtre 33.

[0036] De cette façon, un disque CD peut être glissé entre la fenêtre 33 et le bandeau 35 jusqu'à ce qu'il oculte la fenêtre, puis un objet plat peut ensuite être inséré sous les coins 21, 22 et dans les zones 25, 26, la mise en place de cet objet plat sécurisant celle du disque CD.

[0037] La pochette décrite ci-dessus est donc apte à contenir des objets plats, (I) dans la poche formée des bandes A et A' et des pattes 7 et 8, (II) dans le petit logement formé par la bande latérale H et la bande A', (III) sous les coins 21, 22 et dans les zones 25, 26, et enfin (IV) en regard de la fenêtre 33 éventuellement en combinaison avec le bandeau 35.

[0038] Cependant, dans une réalisation avantageuse, il est possible de réaliser un autre logement (V) apte à recevoir, par exemple, une petite boîte parallélépipédique ou cylindrique, par exemple une boîte de film photographique ou analogue.

[0039] Pour cela, la pochette comporte en outre une languette 40 solidaire du côté 5 de la feuille 1 limitant la bande B', avantageusement centrée sur l'axe longitudinal 2. Cette languette est montée pivotante sur ce côté 5 au moyen d'une charnière C10 constituée, comme précédemment, par une pliure. Elle comporte trois bandes consécutives E, F, G séparées par les charnières C4, C5 constituées comme mentionné auparavant par des pliures de la languette.

[0040] La bande E solidaire du côté 5 a une largeur prise suivant l'axe longitudinal 2 qui est avantageusement au plus égale à la différence entre les largeurs des bandes A' et A. Quant à la largeur de la bande F, elle est avantageusement égale à la distance séparant les deux droites de pliage 41, 42 formant la charnière C2 définie précédemment.

[0041] Lorsque les deux bandes B' et B sont rabattues l'une sur l'autre, la bande G est solidarisée, par exemple par collage, avec la bande A. De cette façon, lorsque les deux bandes B et B' forment le rabat fermant la poche, les deux bandes E et F forment, avec la bande A et la charnière C2, un volume sensiblement parallélépipédique 43 dans lequel peut être glissée une boîte comme celle mentionnée ci-dessus. Sur la figure 3 représentant la pochette dans sa position ouverte et sensiblement dans un plan, le volume 43 est aplati. Il ne se forme, ou commence à se former, que lorsque la pochette est dans une position telle que le rabat forme, avec la bande A, un angle d'environ quatre-vingt-dix degrés.

[0042] Avantageusement, afin d'identifier le contenu de la boîte lorsqu'elle est disposée dans le volume 43, la bande A' comporte, en regard de la languette 40 quand la bande G est solidaire de la bande A, une percée 44 découpée dans la feuille 1.

[0043] Enfin, afin de favoriser l'ouverture de la pochette et la mise en place d'objets plats dans la poche,

il est avantageux que la pochette comporte une charnière C8 constituée comme précédemment par une pliure, réalisée dans la bande A suivant la droite passant par la pliure C5 lorsque la bande G de la languette 40 est collée sur la bande A. Bien entendu, il est avantageux que les pattes 7 et 8 ne soient pas coupées par cette droite de pliure C8.

[0044] Il est enfin précisé que plusieurs éléments comme celui illustré sur la figure 1 dans sa configuration la plus complète, comportant la feuille 1, les pattes 7 et 8, la bande latérale H et la languette 40, sont réalisés dans une même bande de matériau, par découpage, par exemple à l'emporte pièce.

[0045] En outre, dans la description précédente, il est mentionné que des parties de l'élément illustré sur la figure 1 sont collées les unes sur les autres pour les solidariser. Ce terme "collage" doit être pris dans sa signification la plus large, c'est-à-dire tout moyen permettant de faire adhérer deux surfaces. L'homme du métier saura sans difficulté choisir le moyen le mieux adapté, notamment, à la nature des matériaux utilisés pour la réalisation de la pochette.

25 Revendications

1. Pochette destinée à contenir des objets plats ou relativement plats, ladite pochette étant réalisée à partir d'une feuille sensiblement rectangulaire (1) ayant un axe longitudinal (2) parallèle à ses deux côtés (3, 4) correspondant à sa longueur, ladite feuille étant divisée en quatre première, deuxième, troisième et quatrième bandes consécutives (B', B, A et A') parallèles à ses deux côtés (5, 6) correspondant à sa largeur, ces bandes étant séparées les unes des autres respectivement par des première, deuxième et troisième charnières (C1, C2, C3) permettant la rotation d'une bande par rapport aux bandes adjacentes, les première, deuxième et troisième bandes (B', B et A) étant sensiblement de même largeur, la largeur de la quatrième bande (A') étant au plus égale à la largeur des trois autres bandes, les première et deuxième bandes (B', B) étant rabattues et collées au moins partiellement l'une sur l'autre, la quatrième bande (A') étant repliée sur la troisième bande (A) pour former, avec cette troisième bande (A), une poche,

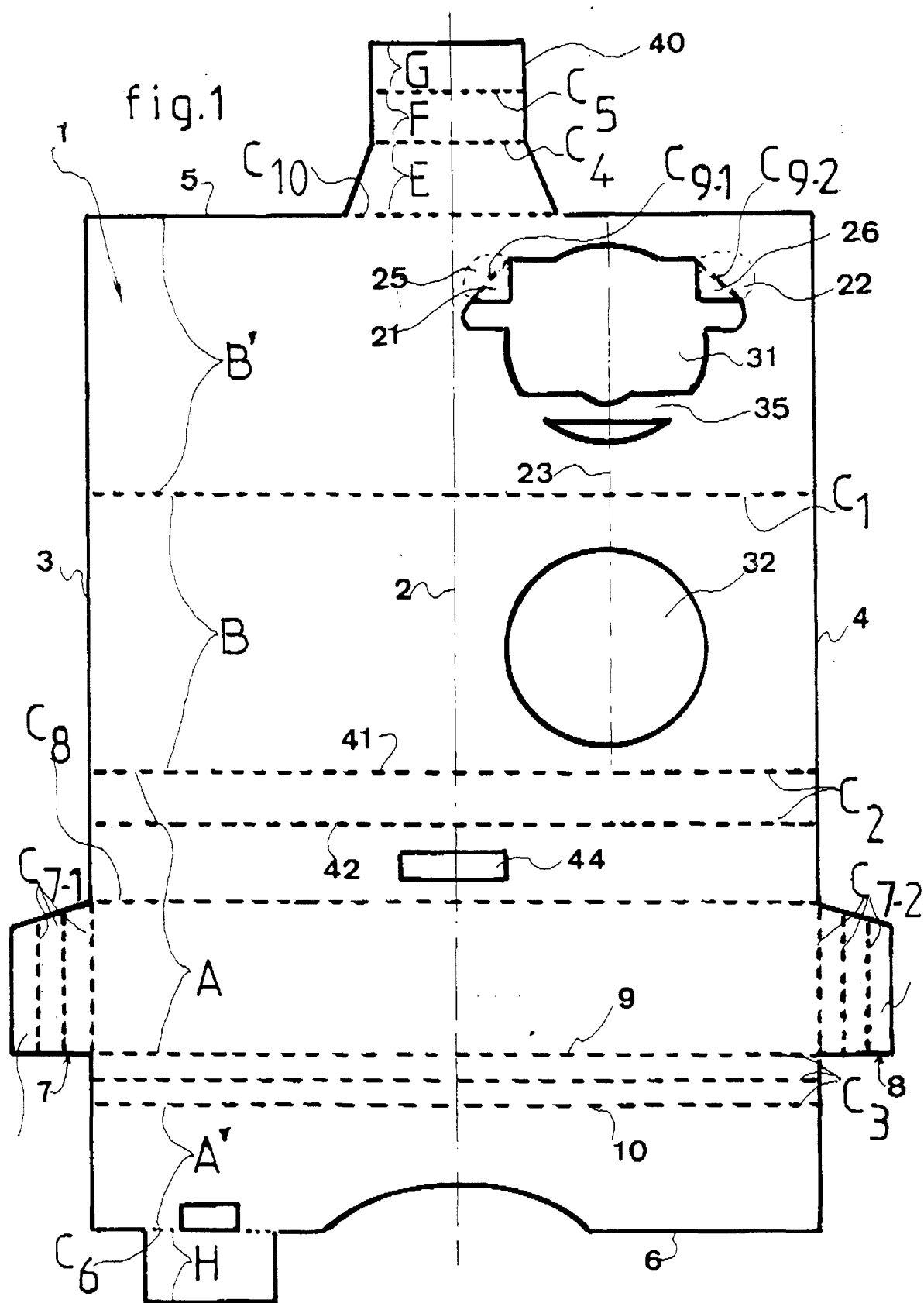
caractérisée par le fait qu'elle comporte en outre deux coins (21, 22) réalisés dans ladite première bande (B') de façon sensiblement symétriques l'un de l'autre par rapport à un axe de symétrie (23), ces deux coins (21, 22) étant montés pivotant sur des charnières (C9-1, C9-2) de façon que, lorsque la première bande (B') est rabattue sur la deuxième bande (B), ces deux première et deuxième bandes soient au moins collées partiellement l'une sur l'autre, à l'exception au moins des deux coins (21, 22) et de deux zones (25, 26) bordant respective-

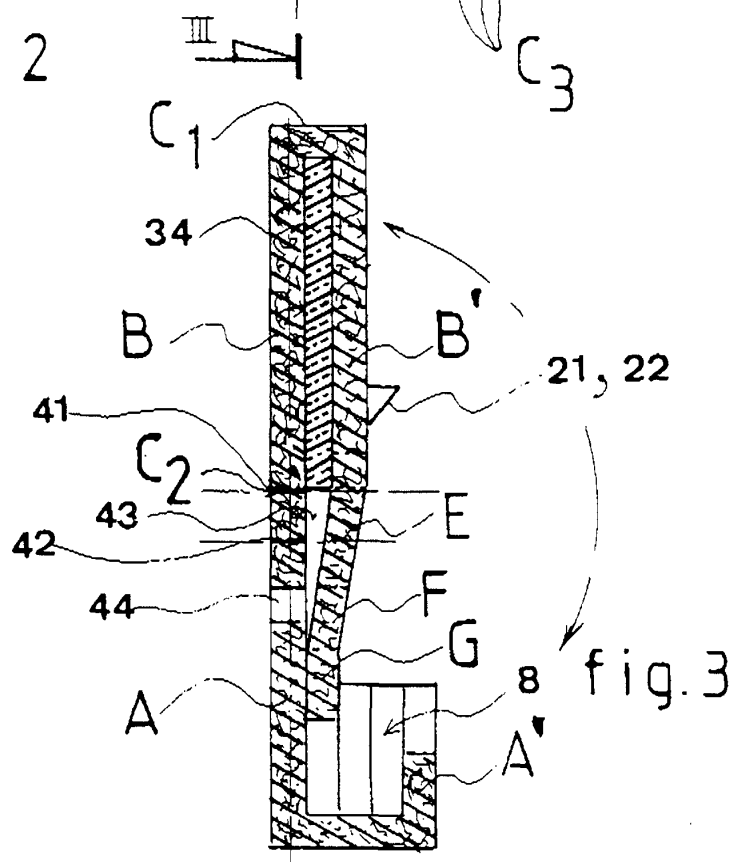
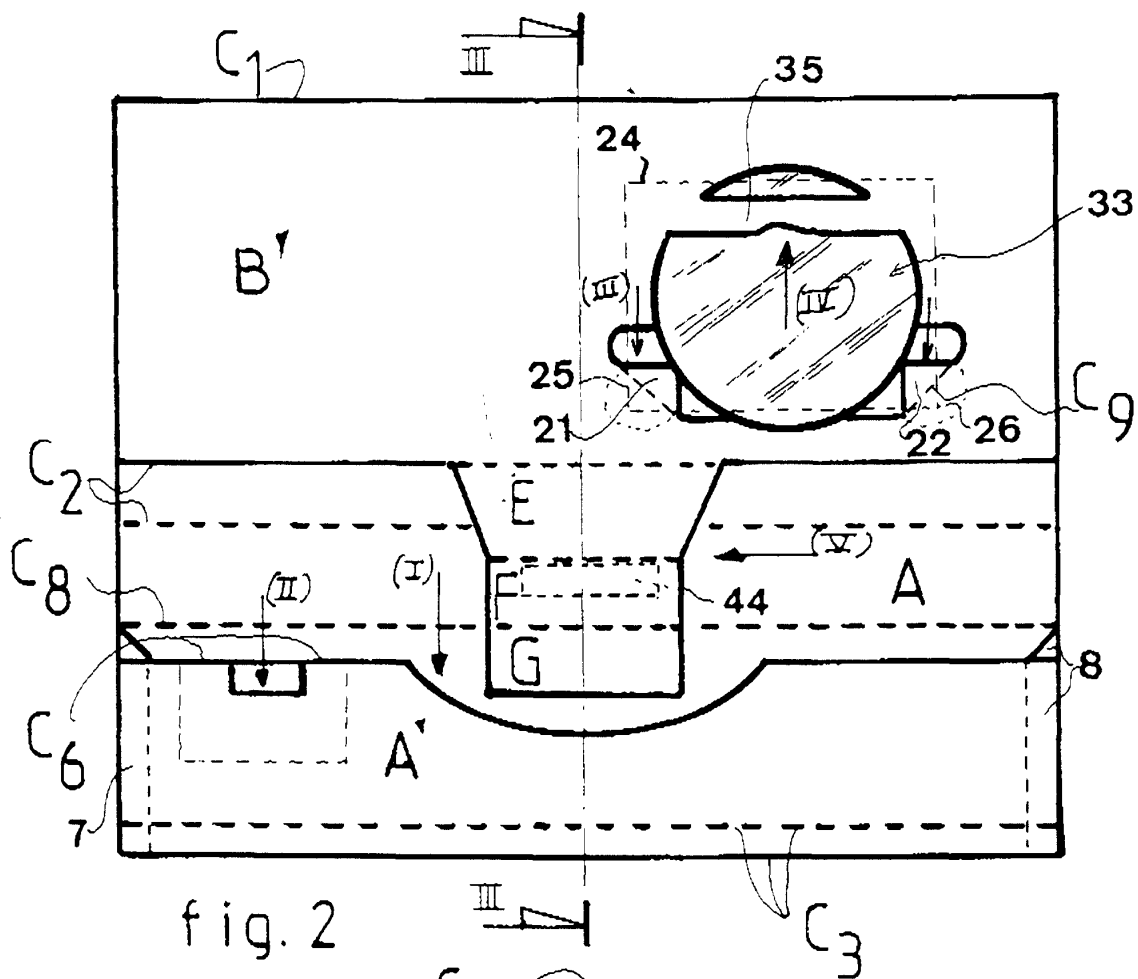
ment les deux charnières (C9-1, C9-2) desdits coins et opposées à ces deux coins, de façon que ces deux zones constituent des logements aptes à recevoir les deux extrémités d'un objet plat.

2. Pochette selon la revendication 1, **caractérisée par le fait qu'**elle comporte en outre deux première et seconde ouvertures (31, 32) respectivement réalisées dans les deux première et deuxième bandes (B', B), ces deux ouvertures (31, 32) étant sensiblement symétriques l'une de l'autre par rapport à la première charnière (C1), la première ouverture (31) réalisée dans la première bande (B') étant sensiblement centrée sur l'axe de symétrie (23) et sensiblement tangente aux sommets des deux coins (21, 22) de façon que, lorsque les deux première et deuxième bandes (B', B) sont rabattues l'une sur l'autre autour de la première charnière (C1), les deux ouvertures (31, 32) se superposent pour former une fenêtre (33). 5
3. Pochette selon la revendication 2, **caractérisée par le fait qu'**elle comporte une feuille (34) d'un matériau transparent, ladite feuille de matériau transparent étant interposée entre les première et deuxième bandes (B', B) rabattues l'une sur l'autre, pour occulter ladite la fenêtre (33). 10
4. Pochette selon l'une des revendications 2 et 3, **caractérisée par le fait que** les deux dites ouvertures (31, 32) sont de forme circulaire. 15
5. Pochette selon l'une des revendications 2 à 4, **caractérisée par le fait que** ladite fenêtre (33) est barrée par au moins un bandeau (35) réalisé dans la première bande (B'), ce bandeau n'étant pas solidaire de la feuille transparente (34) occultant la fenêtre (33). 20
6. Pochette selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisée par le fait que** ledit axe de symétrie (23) est sensiblement parallèle à l'axe longitudinal (2) de la feuille (1). 25
7. Pochette selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisée par le fait qu'**elle comporte en outre une languette (40) solidaire du côté (5) de la feuille (1) limitant la première bande (B'), cette languette étant montée pivotante sur ce côté (5) au moyen d'une dixième charnière (C10), ladite languette comportant trois cinquième, sixième et septième bandes consécutives (E, F, G) définies à partie de ladite dixième charnière (C10), ces cinquième, sixième et septième bandes consécutives étant séparées respectivement par des quatrième et cinquième charnières (C4, C5), la septième bande (G) étant collée sur la troisième bande (A) quand les deux première et deuxième bandes (B', B) sont rabattues l'une sur 30

l'autre.

8. Pochette selon la revendication 7, **caractérisée par le fait que** la cinquième bande (E) a une largeur prise suivant l'axe longitudinal (2) au plus égale à la différence entre les largeurs des troisième et quatrième bandes (A, A') . 35
9. Pochette selon l'une des revendications 7 et 8, **caractérisée par le fait que**, lorsque la deuxième charnière (C2) est formée de deux droites de pliage (41, 42), la largeur de la sixième bande (F) est sensiblement égale à la distance séparant ces deux dites droites de pliage (41, 42) formant la deuxième charnière (C2). 40
10. Pochette selon l'une des revendications 7 à 9, **caractérisée par le fait qu'**elle comporte une percée (44) découpée dans ladite feuille (1), en regard de la languette (40) quand la septième bande (G) est solidaire de la troisième bande (A). 45
11. Pochette selon l'une des revendications 7 à 10, **caractérisée par le fait qu'**elle comporte une huitième charnière (C8) réalisée dans la troisième bande (A) sensiblement confondue avec la droite passant par la cinquième charnière (C5) lorsque la septième bande (G) est solidaire de la troisième bande (A). 50
12. Pochette selon l'une des revendications 1 à 11, **caractérisée par le fait que**, lorsque ladite feuille (1) et la languette (40) sont réalisées en papier, les charnières sont constituées par des droites de pliage de ce papier. 55







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 39 0004

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	US 4 436 202 A (BERKLEY) 13 mars 1984 (1984-03-13) * colonne 2, ligne 63 - colonne 3, ligne 40; figures *	1	B65D75/20 B65D27/08
A	US 5 411 201 A (PETKOVSEK) 2 mai 1995 (1995-05-02) * colonne 4, ligne 53 - colonne 7, ligne 3; figures 1-7 *	1	
A	US 5 921 463 A (BOYLE) 13 juillet 1999 (1999-07-13) * colonne 3, ligne 38 - colonne 6, ligne 62; figures 1-3 *	1	
A	DE 298 16 539 U (KRAUSE) 10 février 2000 (2000-02-10) * le document en entier *	1	
A	US 3 352 415 A (SEELEY) 14 novembre 1967 (1967-11-14) * colonne 5, ligne 23 - ligne 56; figures 7,8 *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) B65D
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
LA HAYE	21 juin 2001	Newell, P	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPC FORM 1503 03 B2 (P04002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 39 0004

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-06-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4436202 A	13-03-1984	AUCUN	
US 5411201 A	02-05-1995	EP 0648682 A US 5316208 A AU 4899593 A CA 2079659 A US 5507526 A	19-04-1995 31-05-1994 08-06-1995 17-01-1994 16-04-1996
US 5921463 A	13-07-1999	AUCUN	
DE 29816539 U	10-02-2000	AUCUN	
US 3352415 A	14-11-1967	AUCUN	

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82